

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 11
- suffrages exprimés : 11
- pour : 11

DÉLIBÉRATION n° B2025/196

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER, Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : Poursuite de la participation au programme Territoire d'Industrie

Vu la délibération 2023-145B du Bureau du 2 octobre 2023 autorisant le PETR Pays des Nestes à déposer un dossier de candidature au dispositif Territoire d'Industrie 2 (phase 2024-2025) en y intégrant le périmètre de la CCPL,

Considérant que le PETR du Pays des Nestes a été lauréat de ce dispositif, et que celui-ci a été structuré autour d'une animation dédiée, mutualisée à l'échelle des deux PETR (Comminges et Nestes) et des sept EPCI du territoire, via le poste d'une cheffe de projet. Le PETR Pays des Nestes est la structure porteuse de ce poste, et coordonne ainsi l'ensemble des dépenses afférentes,

Considérant que le bilan de ce dispositif fait ressortir des actions économiques structurantes sur le territoire de la communauté de communes, notamment en matière :

- De Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale et de formations dispensées auprès des acteurs industriels du territoire,
- De mutualisation d'une fonction RH auprès de PME industrielles,
- De montée en compétences sur la sécurité au travail,
- D'actions de promotion de filières industrielles,
- De décarbonation et de sobriété industrielle,
- D'accompagnement de projets industriels et de créations d'emplois industriels

Considérant que cette seconde phase arrive à son terme le 31 décembre 2025,

Considérant la proposition faite par le PETR du Pays des Nestes lors du dernier comité de pilotage du 21 novembre 2025 de poursuivre le dispositif sur une durée d'une année, avec un reste à charge maximum évalué à 4 996 € pour la CCPL,

Considérant que cette demande est justifiée par la poursuite des actions qui ont été initiées dans le cadre de la GPECT et l'accompagnement de projets industriels,

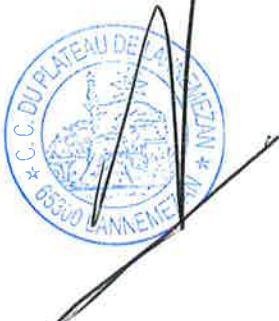
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

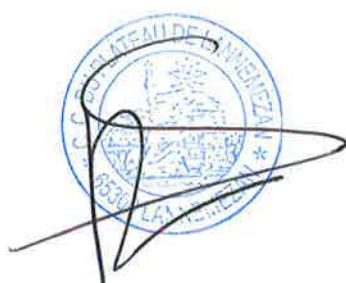
DECIDE

- De valider la poursuite de la participation de la CCPL au dispositif Territoire d'Industrie Commines Nestes (Phase 3) pour l'année 2026, avec une participation financière maximum de 4 996 €,**
- D'autoriser Monsieur le président à signer si nécessaire tous les documents et pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Publiée le 18 DEC. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-196B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025